

# APRIL, CHANGER L'IMAGE DE L'ASSURANCE

APRIL, groupe international de services en assurance, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : changer l'image de l'assurance et la rendre plus simple et plus accessible à tous.

Leader des courtiers grossistes en France, APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2015 un chiffre d'affaires consolidé de 798 M€.

POUR PLUS D'INFORMATIONS,  
CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL

Réf. 18610 - 01/2017 - Document non contractuel - L'ensemble des marques : logos, charte graphique et argumentaire commerciaux figurant dans le présent document, sont déposés et sont la propriété d'APRIL Santé Prévoyance. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.

## ASSURANCE DE PRÊT

+ RAPIDE  
+ PROTECTEUR  
+ SIMPLE

# RÉALISEZ JUSQU'À 15 000€ D'ÉCONOMIES\*!



\* Sur le coût total de votre assurance de prêt. Pour un couple de cadres de 37 ans, non fumeurs, qui empruntent 200 000€ sur 20 ans à un taux de 2%, avec une date d'effet au 1/01/2017. (Observatoire BAO de l'assurance emprunteur - février 2016).

Exemple établi à partir du profil-type de l'emprunteur immobilier en 2016 ([http://www.meilleurtaux.com/images/presse/20161115\\_portrait-emprunteur.pdf](http://www.meilleurtaux.com/images/presse/20161115_portrait-emprunteur.pdf))



L'assurance en plus facile.

## COMPRENDRE L'ASSURANCE DE PRÊT

VOUS ÊTES  
**LIBRE**  
DE CHOISIR ET  
D'ÉCONOMISER

### À QUOI SERT L'ASSURANCE DE PRÊT ?

Indispensable à l'obtention d'un emprunt auprès d'une banque, elle permet de protéger votre famille.

L'assureur s'engage à rembourser le capital restant dû en cas de décès, et à prendre en charge vos mensualités d'emprunt en cas d'incapacité.

### CONNAÎTRE VOS DROITS

› **Avant la signature** de votre offre de prêt, choisissez librement votre assurance

#### LA LOI LAGARDE

(Septembre 2010)

› Grâce à la loi Lagarde, vous avez le droit de souscrire votre assurance de prêt auprès de l'assureur de votre choix à condition qu'elle présente un niveau de garantie équivalent à celui du contrat proposé par la banque.

#### LOI DE SÉPARATION ET DE RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES

(Juillet 2014)

- › Le prêteur ne peut pas modifier le taux d'emprunt négocié ou appliquer des frais de délégation si vous décidez de souscrire une assurance de prêt autre que celle de la banque.
- › La banque a 10 jours pour formaliser une réponse : acceptation ou refus motivé.

› **Après la signature** de votre offre de prêt, optez pour une assurance plus adaptée à votre situation et moins onéreuse

#### LA LOI HAMON

(Juillet 2014)

- › Vous pouvez changer d'assurance de prêt et résilier celle souscrite auprès de votre banque à condition que le nouveau contrat présente un niveau de garantie au moins équivalent à celui du contrat de la banque.
- › Vous avez 11,5 mois pour résilier à compter de la signature de votre offre de prêt.



**Votre courtier est à vos côtés pour définir la proposition APRIL la plus adaptée à votre situation et vous accompagner dans vos démarches, que ce soit avant ou après la signature de votre offre de prêt.**

april | santé prévoyance

Immeuble Aprilium - 114 boulevard Marius Vivier Merle  
69439 LYON Cedex 03

S.A.S. au capital de 500 000 € - RCS Lyon 428 702 419.  
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS  
sous le n° 07 002 609 ([www.oriass.fr](http://www.oriass.fr)). Autorité de contrôle  
prudentiel et de résolution - 61 rue Talibout - 75436  
Paris cedex 09. Produit conçu et géré par APRIL Santé  
Prévoyance et assuré par AXERIA Prévoyance.



L'assurance en plus facile.

## 4 CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE POUR ÊTRE BIEN COUVERT

### 1 VÉRIFIER LE TYPE D'INDEMNISATION

Pour les garanties Invalidité Permanente Totale (IPT) et Incapacité Temporaire Totale (ITT), il existe deux principes d'indemnisation :

- **Indemnitaire** : remboursement de l'échéance en fonction de la perte de revenu.
- **Forfaitaire** : remboursement de la totalité de l'échéance.

#### LE + APRIL

Vos garanties sont forfaitaires, pour une meilleure prise en charge.

### 2 LIRE LES DÉFINITIONS DE VOS GARANTIES

En particulier la garantie Incapacité Temporaire de Travail (ITT) qui couvre l'arrêt de travail.

#### LE + APRIL

Votre garantie vous protège mieux car elle intervient en cas d'incapacité à exercer SA profession. Nous garantissons également les personnes sans profession.

### 3 LIRE LES EXCLUSIONS DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces clauses délimitent l'étendue des garanties d'un contrat. Selon votre mode de vie, elles peuvent vous concerner.

#### LE + APRIL

Vous êtes couvert pour la pratique des sports.



### 4 VÉRIFIER LA PÉRENNITE DU CONTRAT SUR LA DURÉE

Beaucoup de contrats obligent leurs clients à informer l'assureur de nombreux changements de situation afin d'adapter la cotisation en conséquence.

#### LE + APRIL

Votre protection est durable :

- **Quelle que soit l'évolution de votre situation personnelle et professionnelle** (changement de profession, départ à l'étranger...) vous restez couvert aux mêmes conditions<sup>(1)</sup>.
- **Votre tarif est garanti pendant toute la durée du prêt.**

**Contactez un assureur-conseil pour vous aider à choisir les bonnes garanties.**

<sup>(1)</sup> Si votre situation personnelle ou professionnelle évolue en cours de contrat, vous n'avez pas à nous en informer et restez couvert aux mêmes conditions. Seule la pratique nouvelle en cours de contrat d'un sport aérien (à voile, à aile ou à moteur) ou terrestre à moteur est à nous communiquer si vous souhaitez être couvert pour cette activité.

## POURQUOI CHOISIR APRIL ?

**92%**  
de nos clients  
sont satisfaits  
d'APRIL Santé  
Prévoyance<sup>(2)</sup>

### ASSURANCE DE PRÊT APRIL : UN CONTRAT TRÈS COMPÉTITIF

- Avec Assurance de Prêt APRIL, vous réalisez jusqu'à 15 000 € d'économies<sup>(3)</sup> sur le coût total de votre assurance de prêt !
- De plus votre tarif est maintenu pendant toute la durée de votre prêt.

### UN NIVEAU DE GARANTIE ÉQUIVALENT À LA BANQUE

Avec APRIL, vous sécurisez l'acceptation de votre projet par la banque

- Le Comité Consultatif du Secteur Financier établit une liste de garanties, exigibles par toutes les banques, permettant d'encadrer l'équivalence de garanties.
- Le contrat Assurance de prêt APRIL répond aux critères exigés par les organismes prêteurs.

### UNE ADHÉSION FACILE ET RAPIDE

#### DÉCLARATION MÉDICALE PAR INTERNET



- **Un questionnaire intelligent** qui adapte les questions en fonction de vos déclarations.
- **Déclaration en toute sécurité dans votre Espace.** Un conseiller APRIL reste à votre écoute en cas de besoin.
- **Edition immédiate** de vos documents d'adhésion à remettre à votre banque.

#### DÉCLARATION MÉDICALE PAR TÉLÉPHONE



- **Un accompagnement personnalisé** : une équipe d'experts est à vos côtés pour recueillir par téléphone les informations relatives à votre état de santé.
- **Rapidité** : une tarification immédiate dans la majorité des cas.

<sup>(2)</sup> Enquête Préférence 2016 réalisée par l'institut de sondage INIT (1 092 clients répondants entre le 3 mars et 30 avril 2016).

<sup>(3)</sup> Sur le coût total de votre assurance de prêt. Pour un couple de cadres de 37 ans, non fumeurs, qui empruntent 200 000€ sur 20 ans à un taux de 2%, avec une date d'effet au 1/01/2017. (Observatoire BAO de l'assurance emprunteur – février 2016).